

**Le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)
entre la Région Grand Est et les Communautés de communes Meuse en
Woëvre, du Sammiellois, de l'Aire à l'Argonne et de Fresnes en Woëvre,
regroupées dans le PETR Cœur de Lorraine**



Communauté de Communes



Les soussignés :

- ⇒ La Région Grand Est, sise 1 Place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région GRAND EST, dûment habilité à signer la présente par décisions de la Commission Permanente n° 17CP-1961 du 15 décembre 2017 et n° 18CP-266 du 26 janvier 2018,
 - ⇒ Le PETR Cœur de Lorraine dont le siège social est situé au 22 rue Raymond Poincaré 55210 VIGNEULLES LES HATTONCHATEL, représentée par M. Sylvain DENOYELLE, son Président, dûment habilité à signer la présente par délibération(s) du 22 octobre 2018,
 - ⇒ Communauté de communes des Côtes de Meuse en Woëvre, représentée par son Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE,
 - ⇒ Communauté de communes du Sammiellois ; représentée par son Président, Monsieur Régis MESOT
 - ⇒ Communauté de communes du Territoire de Fresnes en Woëvre ; représentée par son Président, Monsieur Laurent JOYEUX.
 - ⇒ Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne ; représentée par sa Président, Madame Martine AUBRY ;
- Au vu de la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale
 - Au vu de l'arrêté préfectoral 2017/419 portant approbation du SRDEII de la Région Grand Est
 - Au vu des délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relative aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est
 - Au vu de la délibération 17CP-1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi
 - Au vu de la délibération n°2018/14 du 22 octobre 2018 du PETR Cœur de Lorraine relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi.
 - Au vu de la délibération en date du 22 novembre 2018 de la Communauté de communes des Côtes de Meuse en Woëvre relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi.
 - Au vu de la délibération en date du 17 décembre 2018 de la Communauté de communes du Sammiellois relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi.
 - Au vu de la délibération en date du 6 décembre de la Communauté de communes du Territoire de Fresnes en Woëvre relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi.
 - Au vu de la délibération en date du 4 décembre de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi.
 -

conviennent dans le cadre du présent Pacte Offensive Croissance Emploi des principes et engagements suivants :

PREAMBULE

Le SRDEII constitue la stratégie offensive, structurante, concertée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

La Région et le PETR Cœur de Lorraine décident d'agir ensemble au service de cette ambition de façon concertée et complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire : chambres consulaires, opérateurs de la création reprise, agence régionale de l'innovation, (...) et l'agence de développement économique dont les missions seront installées au cours du 1^{er} semestre 2019.

A cette fin, ils souscrivent un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que le Groupement d'EPCI et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Le POCE se base sur **les besoins et initiatives du territoire** en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il obéit à une double finalité :

- il constitue **le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération** entre le PETR, et la Région ;
- il identifie **des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation** qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

A l'écoute des besoins des entreprises, la Région et le PETR Cœur de Lorraine œuvrent de concert pour :

- **assurer** en matière d'économie et d'innovation **la convergence et la complémentarité entre les actions de la Région et celles du PETR, partenaire privilégié de la Région, et réaffirmer le rôle des EPCI dans leurs responsabilités en matière de foncier disponible et d'immobilier ;**
- **partager les informations** et rendre compte aux territoires des aides régionales aux entreprises et actions collectives ;
- **susciter ensemble sur le territoire une dynamique de bonnes pratiques et un suivi interentreprises** (clusters, projets d'écologie industrielle territoriale, Pôle territorial de coopération économique...), en partenariat avec les autres intervenants dont les agences de développement économique.
- D'engager une homogénéisation des dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'échelle du PETR en articulation avec les dispositifs régionaux, sous couvert d'autorisations de financement avec la Région.

MODALITES GENERALES

1. Nature de la convention-cadre

La présente convention-cadre fixe les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires de la Région et des EPCI constitutives du PETR Cœur de Lorraine dans le champ économique et dans le cadre du SRDEII. Elle est sans incidence financière en tant que telle.

Elle pourra être déclinée et complétée en tant que de besoin par des conventions spécifiques relatives aux projets et démarches qui y sont inscrits, et qui préciseront le cas échéant les engagements financiers et juridiques.

2. Durée de conventionnement :

Le POCE est signé pour une durée allant jusqu'au 31/12/2021. Il est révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie.

3. Partenaires signataires et bénéficiaires :

Le POCE est signé sur des bases volontaires prioritairement avec des groupements (statutaires ou volontaires) d'EPCI qui mutualisent ainsi leurs réflexions et leurs projets.

L'existence d'un PETR ou d'un Pays-SCOT, dont la Région accompagne par ailleurs la mise en place au titre de ses politiques d'aménagement du territoire, est de nature, si le groupement est mandaté par ses membres en matière d'économie, à faciliter l'identification de priorités et à garantir une cohérence d'approche souvent plus pertinente et stratégique que les limites d'un seul EPCI (hors agglomérations et métropoles).

En l'espèce, il s'agit du territoire « PETR Cœur de Lorraine. » regroupant 26 436 habitants en 2017 et composé des EPCI suivants :

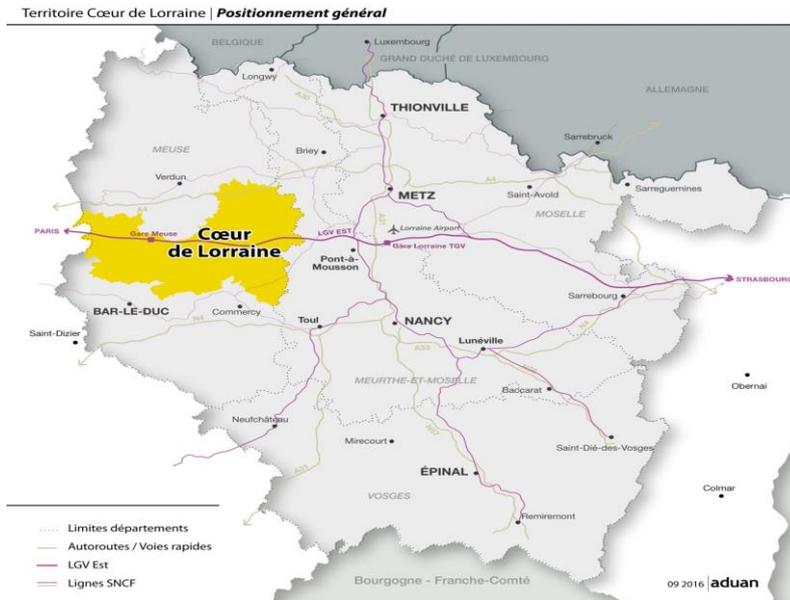
- Communauté de communes des Côtes de Meuse en Woëvre,
- Communauté de communes du Sammiellois
- Communauté de communes du Territoire de Fresnes en Woëvre
- Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne

Carte du PETR Cœur de Lorraine



PRESENTATION DU PETR CŒUR DE LORRAINE ET ETAT DES LIEUX

Le 16 février 2015, le préfet a officialisé la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur de Lorraine.



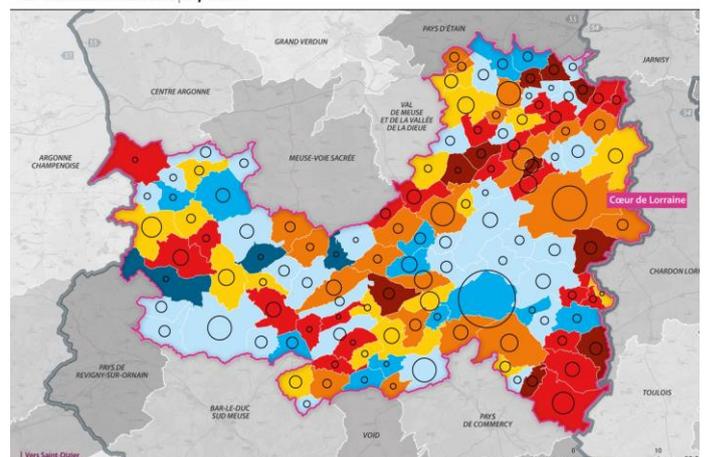
Créé dans la continuité du Pays Cœur de Lorraine, le PETR est composé de 4 Communautés de Communes (CC): communauté de communes du Sammiellois, communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre, communauté de communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre et communauté de communes de l'Aire à l'Argonne.

Espace de projets et de coopération en partie couvert par le Parc Naturel Régional de Lorraine dans sa partie Est, terre de nature et de patrimoine située au centre de la Meuse, à proximité de la Moselle, de la Meurthe et Moselle et de la Marne, le PETR Cœur de Lorraine est composé de 123 communes réparties sur près de 1 600 km².

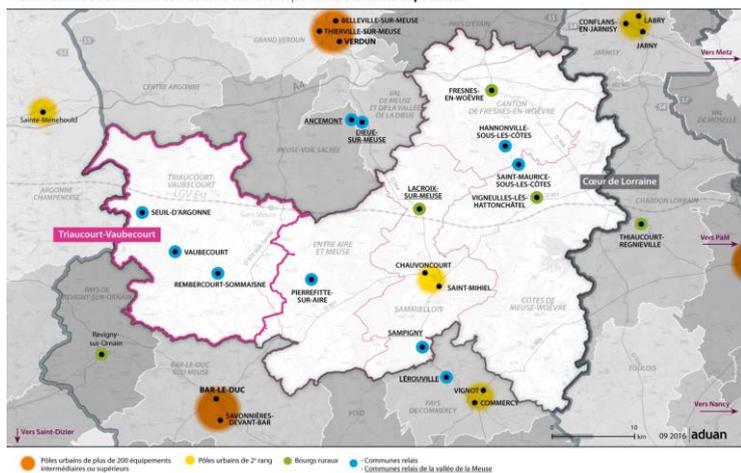
Le PETR Cœur de Lorraine est un espace rural possédant des paysages de qualité caractérisés par ses villages traditionnels, sa vallée accompagnée de prairies humides, de fronts de côtes et ses espaces naturels, agricoles et forestiers. 61 % du territoire sont couverts par des surfaces agricoles et 36 % par des surfaces boisées, et les paysages s'avèrent remarquables, entre la Vallée de la Meuse, la Vallée de l'Aire, les Côtes de Meuse et la Plaine de la Woëvre.

Le PETR compte 26436 habitants en 2017, représentant 26 % du territoire du département de la Meuse et 14 % de sa population. La CC de Sammiellois accueille 40% de la population du PETR. Le territoire connaît un dynamisme démographique favorable à son développement, bien que fortement ralenti entre 2007 et 2012 avec seulement +0,3% de progression. Seule la CC du Sammiellois perd de la population.

Territoire Cœur de Lorraine | **Population**



Communauté de communes de Triaucourt-Vaubecourt | Armature urbaine et polarités



L'armature territoriale actuelle repose sur un pôle urbain de second rang, deux bourgs ruraux, sept communes relais. Le pôle urbain de Saint-Mihiel permet de maintenir une cohésion sociale, un développement économique local, une offre de services pour les habitants, notamment de sa couronne. Néanmoins, Saint-Mihiel connaît, depuis plusieurs années, une dévitalisation, liée à la perte de population et d'emplois, au vieillissement de la population et à la vacance du parc immobilier. Il en résulte un affaiblissement de ses fonctions de centralité (fermetures des commerces, augmentation de la vacance, perte d'emploi, etc.).

Territoire Cœur de Lorraine | Territoires de vie (2014)

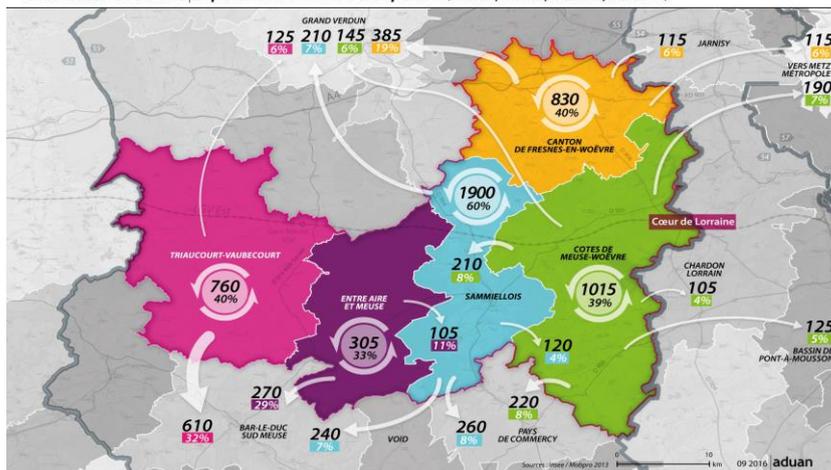


Territoire multipolarisé et dépendant de l'extérieur, le PETR est face à :

- Des agglomérations Metz, Bar le Duc et Nancy « tirant » sur les franges, où les temps d'accès sont réduits, avec une tendance à la résidentialisation du territoire ;
- Des dynamiques positives induites (gain de population, construction, rajeunissement);
- Des dynamiques externes, dynamiques positives induites par l'influence des territoires extérieurs (gain de population avec un rajeunissement, soutien à la construction) sur lesquelles le territoire ne peut agir directement.

Cette influence externe se lit également dans les navettes domicile/travail des actifs dont les volumes augmentent depuis 25 ans. En 2012, près d'un actif sur deux travaille hors du territoire. En effet, le territoire est un pôle de main d'œuvre : les emplois proposés sur place sont moins nombreux que les actifs résidents. Les flux importants de résidents travaillant hors du territoire appellent des changements de comportements des habitants qui consomment davantage de biens et de services sur leur territoire de travail que sur leur territoire de résidence.

Territoire Cœur de Lorraine | Déplacements domicile-travail par EPCI (seuls sont pris en compte les flux supérieurs à 100)



11988 actifs de 15 à 64 ans étaient recensés en 2013 (soit un taux d'activité de 72,72 %), dont 10690 actifs occupés (soit un taux d'emploi de 64,67 %). Les principaux employeurs sont localisés dans le secteur de Saint-Mihiel, les établissements les plus notables étant l'entreprise de robinetterie Huot, implantée au centre de Saint-Mihiel, le centre de détention de Saint-Mihiel et son prestataire de services (Sodexo justice), l'hôpital de Saint-Mihiel, Innospec, producteur de détergents implanté à Han sur Meuse, Bonduelle à Maizey, la fromagerie CF&R de

Vigneulles-lès-Hattonchâtel, la fromagerie de Raival. Pour autant, les zones d'emploi ne sont pas les plus dynamiques démographiquement, ce qui montre que **le territoire devient plus résidentiel et que les activités économiques peinent à renforcer son attractivité**. Ainsi, si l'accueil économique du territoire est favorisé par des zones d'activités communautaires aménagées, certaines ne sont pas totalement remplies.

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 (INSEE)		
	Nombre	%
Ensemble	2567	100
Agriculture, sylviculture, pêche	684	26.64
Industrie	166	6.5
Construction	257	10.01
Commerces, transports, services divers	1086	42
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	374	14.6

Les activités agricoles et sylvicoles constituent la base de l'économie locale puisque le secteur agricole représente 38% des emplois. Ce secteur constitue dès lors un socle traditionnel et pérenne à préserver, fragilisé par de nombreuses problématiques économiques et techniques liées aux activités agricoles (difficulté d'entretien des vergers, rentabilité difficile, vieillissement, manque de repreneurs...). **L'une des spécificités du territoire est l'importance de l'arboriculture et de la viticulture (unique en Meuse).** L'entretien des Côtes de Meuse se fait grâce à ce type de culture. La valorisation des productions locales (vente directe, par exemple avec l'ouverture du magasin « Le petit paysan » à Saint-Mihiel, circuits courts, par exemple avec l'approvisionnement en produits locaux du collège de Vaubecourt...) se développe, insufflant une image de qualité locale dont bénéficie le tourisme.

L'artisanat occupe également une place majeure dans le tissu économique du PETR et permet de couvrir les besoins des habitants du territoire. Si le secteur du bâtiment est prépondérant, le secteur des services apparaît également important et supérieur à la moyenne départementale.

Le territoire recense 89 établissements commerciaux (504 emplois salariés, 21% de l'emploi salarié total - données 2016) qui participent eux aussi à la qualité de vie de la population locale. En la matière, le territoire du PETR Cœur de Lorraine est commercialement peu dense, avec l'essentiel de l'offre commerciale et de services marchands à la population concentrés à Saint-Mihiel ou dans les pôles relais de proximité. A l'exception de Saint-Mihiel, la diversité commerciale paraît faible. Le potentiel de consommation total des ménages du PETR cœur de Lorraine est de 129 millions d'€ et l'évasion commerciale au profit des agglomérations extérieures voisines est importante (estimée à 89 M€). Si la performance commerciale du territoire résiste globalement à l'échelle du PETR, elle est en baisse sur le cœur de la zone de chalandise (Saint-Mihiel). La part de l'ensemble des dépenses des ménages du PETR Cœur de Lorraine réalisées sur place en 2015 s'élève à 32 %.

En complément des activités économiques traditionnelles, le tourisme constitue une ressource ponctuelle et saisonnière pour le territoire, qui capte jusqu'à présent majoritairement des courts séjours. L'offre touristique est articulée autour de trois filières:

- *Le tourisme de pleine nature,*
- *Le tourisme historique et architectural,*
- *Le tourisme de mémoire.*

LES ATOUTS, FORCES, OPPORTUNITES MENACES DU PETR

AFOM microéconomique du PETR Cœur de Lorraine	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Environnement – paysages remarquables, diversité architecturale, ressources forestières importantes - Cadre de vie agréable, attractivité résidentielle et touristique, foncier à coût abordable - Présence d'un site d'intérêt régional Lac de Madine - OPAH sur l'ensemble du territoire - 1 pôle urbain structurant doté d'une offre de services encore diversifiée et des communes relais offrant des services de proximité dans chaque CC - Territoire au cœur de la Région Grand Est - Position centrale entre Bar le Duc, Verdun et Commercy - 2 axes routiers Est-Ouest d'importance nationale - Accès A4 et gare Meuse TGV - Richesse en productions du terroir (AOP, IGP) - Importance agriculture, arboriculture et viticulture, secteur agricole traditionnel bien représenté et diversifié - Quelques entreprises structurantes bien implantées (Huot, Innospec, Bonduelle, CF&R) et un tissu économique presque exclusivement composé de TPE (sources d'emplois non délocalisables) - Associations de commerçants actives sur St-Mihiel et Madine - Territoire en ZRR - Politiques volontaristes des collectivités en faveur de l'économie (FISAC, partenariats Alexis...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Densité de population faible (17hab/km2) - Absence d'offres de formations publiques dans le supérieur et difficultés de certaines entreprises artisanales locales à recruter les profils recherchés - Taux de vacance des logements élevé (St-Mihiel) - Des bâtis anciens à rénover, - Taux de pauvreté supérieur à moyenne nationale et situation sociale dégradée sur CC Sammiellois - Faible disponibilité des services Haut Débit de qualité en ADSL et couverture numérique inégale du territoire - Infrastructures transport peu développées : réseau routier secondaire, absence de dessertes TER - Enclavement d'une partie du territoire vis-à-vis des grandes villes et de leurs services - Manque d'ingénierie de projets (site Gare TGV) - Insuffisante valorisation du potentiel lié à la forêt - Faible mobilité professionnelle - Taux de chômage de 11.2%, chômage des jeunes élevé - Capacités d'accueil touristiques insuffisamment développées - Promotion du territoire à améliorer - Diversification économique insuffisante, modèle de développement déséquilibré : sous-représentation de l'économie productive, captation des richesses extérieures insuffisante - Evasion commerciale importante au profit des agglomérations externes, consommation locale à dynamiser
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - CIGEO / Madine - Silver économie : organiser la prise en charge de la dépendance et l'offre de service - Contrat Local de Santé sur l'ensemble du territoire - Proximité de zones d'emploi attractives - Développement de la vente directe et des circuits-courts et bassins de population proches - Déploiement du THD - Emergence de nouvelles initiatives en lien avec l'économie numérique : espace de coworking et tiers lieu en milieu rural (sur CC AAA, projet CC Sammiellois) - Potentiel de différentes formes de tourisme (vert, historique, culturel...) pour une offre globale touristique - Nouveau développement du site de Madine - Démarche de revitalisation de centre-bourg de St-Mihiel - Gare Meuse TGV à valoriser dans un cadre régional et construction du centre d'affaires Meuse CCI - Importantes implantations économiques à proximité avec des impacts possibles pour le PETR (CIGEO, SAFRAN...) - Organisation de la chaîne d'appui à la création d'entreprise (partenariats Alexis) - Offre foncière favorisant l'accueil d'entreprises (ZA) - Démarches favorables à la transition énergétique (TEPCV) - Présence d'un organisme MFR et partenariats potentiels avec les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement de certaines populations très rurales avec des possibilités restreintes d'accès aux services et e-services faute de mobilité et de liaison internet et/ou de compétences et/ou d'équipements pour pouvoir y accéder (fracture sociale → fracture numérique) - Augmentation de la part de population âgée (vieillesse de la population, des baby-boomers), moindre renouvellement de la population, départ professionnel des jeunes - Proportion de chômeurs âgés et de très longue durée en augmentation - Perte de population du pôle urbain (St-Mihiel) et affaiblissement de ses fonctions de centralité - Dévitalisation des services publics en milieu rural - Maintien difficile du commerce de proximité concurrencé notamment par le développement du commerce en ligne - Appareil commercial de périphérie vieillissant à Saint-Mihiel face à une concurrence extérieure qui s'étoffe et se modernise - Problématique de la transmission reprise des entreprises (en particulier dans le domaine de l'artisanat, de l'agriculture) - Impact du dérèglement climatique sur les cultures - Problématique des chenilles processionnaires en forêts

LES ENJEUX DU PETR CŒUR DE LORRAINE

Les quatre intercommunalités rurales ont des **caractéristiques et des problématiques communes qui les amènent à se rapprocher** dans le cadre du PETR Cœur de Lorraine. Ainsi, une coordination ou des actions à l'échelle du PETR sont apparues pertinentes dans différents domaines : politique touristique, SCOT, coordination des OPAH, de la politique de la santé, environnement... **Le développement économique apparaît être un des domaines sur lequel les collectivités s'accordent totalement et souhaitent collaborer.** En effet, si l'intercommunalité est sans conteste un échelon d'intervention pertinent, avec un réel rôle de proximité, **un travail au niveau du PETR est légitimé, pouvant permettre la mise en place d'une solidarité rurale, la coordination, la mutualisation, l'harmonisation des actions entre des territoires qui ont tout intérêt à collaborer sur une thématique qui dépasse leurs frontières respectives et leur permette de s'inscrire dans les dynamiques impulsées par la Région et ses partenaires dans le cadre du SRDEII.**

Comme en témoigne son diagnostic AFOM, le PETR Cœur de Lorraine et les 4 codecom doivent dynamiser l'économie et l'emploi locaux et accompagner la diversification des activités économiques, en s'appuyant sur les ressources et les structurations de l'économie des TPE, PME (diversification de l'offre de loisirs et touristique, diversification des productions agricoles et des nouvelles filières locales, ...).

Cet enjeu global peut se décliner en divers sous-enjeux¹ :

- ⇒ **Maintenir et développer le tissu économique primaire (agricole), secondaire (industriel) et tertiaires (services, commerces, artisanat), y compris en favorisant la transmission-reprise**
- ⇒ **Favoriser l'émergence de nouvelles formes de création de richesses, de nouveaux lieux de production liés au développement du très haut débit et à la « tertiarisation » de l'économie (développement des tiers lieux, des espaces de coworking...)**
- ⇒ **Favoriser l'accueil de porteurs de projets et l'implantation d'équipements structurants**
- ⇒ Affirmer l'identité culturelle et touristique du territoire (communication, haut débit, marketing territorial, structuration et développement touristique)
- ⇒ **Accompagner les perspectives de développement des sites structurants à rayonnement régional (Meuse TGV, Madine)**
- ⇒ Faciliter l'accès des entreprises locales à de nouveaux marchés (professionnalisation des entreprises, développement des filières émergentes vectrices d'emplois non délocalisables de type écoconstruction, silver économie, renforcement des synergies entre ces filières économiques)
- ⇒ Ouvrir le territoire vers l'extérieur et développer les échanges vers les pôles urbains voisins
- ⇒ **Réduire l'évasion commerciale et favoriser la consommation de proximité et notamment des produits et savoir-faire locaux**
- ⇒ Renforcer/préserver l'attractivité des centralités principales (animations, communication sur offres, marketing territorial, aménagements urbains)
- ⇒ Faciliter l'insertion professionnelle par une qualification des habitants adaptés aux besoins des entreprises locales

Conformément à l'article L. 5741-2. du Code Général des Collectivités Territoriales, le PETR a élaboré un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Le projet de territoire est un véritable fil conducteur de l'action publique, qui doit être en mesure de fédérer les acteurs locaux, de définir les ambitions du territoire et d'identifier des pistes d'actions concrètes pour un développement local équilibré.

Elaboré principalement entre 2016 et 2017, et ayant vocation à être approuvé en 2018, le projet de territoire du PETR a été alimenté notamment par un diagnostic réalisé par l'agence Scalen, la candidature FISAC, la labellisation

¹ En surligné noir, les enjeux considérés comme prioritaires pour le territoire

TEPCV, les travaux visant à conclure un Contrat de Ruralité, et l'évaluation du Contrat Local de Santé. Il repose sur 4 piliers, dont le premier a pour enjeu de dynamiser l'économie du territoire, volonté en parfaite adéquation avec le SRDEII de la Région Grand Est.

En 2018, le PETR Cœur de Lorraine et la CC Mad et Moselle, formant le territoire « de Madine », ont été retenus par la Région Grand Est comme territoire d'expérimentation d'une démarche innovante d'accompagnement à l'élaboration d'un programme d'actions opérationnelles de développement économique, en s'appuyant sur les différents leviers d'attractivité des territoires (cadre de vie, culture, tourisme...). Ce dispositif repose sur un diagnostic qui amène à adopter une nouvelle grille de lecture des modalités de développement des territoires, basée sur la capacité du territoire à capter des revenus et sur son aptitude à redistribuer ces flux de revenus dans son économie locale.

En synthèse, ce diagnostic fait apparaître que :

- ⇒ le modèle de développement n'est pas équilibré, au regard de la faiblesse de l'économie productive, qui doit donc être confortée.
- ⇒ Les revenus résidentiels du territoire sont surreprésentés (cf. revenus touristiques et revenus dont bénéficient les actifs qui résident sur le territoire mais travaillent ailleurs), ce qui témoigne de l'attractivité touristique du territoire mais également des fortes interactions socio-économiques avec les agglomérations extérieures voisines.
- ⇒ le système de consommation ne paraît pas fonctionner de manière optimale, en lien avec l'évasion commerciale importante vers les agglomérations extérieures voisines.

Cette démarche confirme donc l'enjeu relatif au maintien et au développement du tissu économique primaire (agricole), secondaire (industriel) et tertiaires (services, commerces, artisanat), pour éviter que le territoire ne se transforme en territoire dortoir.

VOLET 1 : PROJETS STRUCTURANTS

La Région, le PETR Cœur de Lorraine et les 4 codecom identifient et flèchent dans ce volet les projets concrets du territoire, d'entreprises ou de services aux entreprises suivants, dont le caractère structurant découle des enjeux prioritaires pour l'avenir économique du territoire en lien avec le SRDEII, dans l'optique de pérenniser une activité, d'optimiser ou d'amplifier une bonne pratique ou encore d'expérimenter.

AXE 1 : ACCUEILLIR ET DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES

1. Insuffler une nouvelle dynamique d'animation économique et d'accueil d'équipements structurants.

via :

- *Le guichet unique du pôle entrepreneurial*
- *Les réseaux Be Est Entreprendre et Développeurs animés par la Région*
- *La poursuite du développement des zones d'activité*

Pour répondre à l'enjeu de diversification des activités économiques, il paraît nécessaire de créer des conditions favorables à l'attractivité économique du territoire, en renforçant ses capacités d'accueil, en optimisant et harmonisant, dans une logique de cohérence territoriale, son offre foncière, de sorte d'animer le tissu économique local et de contribuer à la performance et la lisibilité des sites et offres d'accueil et d'accompagnement.

- **Accompagner les porteurs de projet via le guichet unique du pôle entrepreneurial et des réseau BE EST Entreprendre et Développeurs**

Trois EPCI sur 4 conventionnent d'ores et déjà avec le cabinet Alexis, réseau d'accompagnement à la création d'entreprise, qui favorise l'émergence d'activités sur le territoire, en permettant aux opérateurs de bénéficier de conseils, formations et assistance. Seule la CC du Sammiellois, qui dispose d'un agent de développement économique, n'a pas encore formalisé de partenariat avec cette structure. Malgré les actions déjà engagées en faveur de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteurs de projet sur l'ensemble du territoire du PETR doit être renforcé, afin de susciter l'envie d'entreprendre, faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et les bonnes conditions de viabilité d'un projet, d'aider à la professionnalisation des entreprises, mais également faciliter leur mise en réseau et de nouvelles organisations du travail.

Ainsi, le PETR et ses collectivités ont pour projet à la fois d'être davantage en capacité d'animer le tissu de leurs entreprises et de **consolider et rationaliser l'accompagnement proposé aux entrepreneurs, ainsi que sa lisibilité, en créant un pôle entrepreneurial de territoire** qui regroupera et se substituera aux différents services liés à l'entrepreneuriat proposés et permettra d'aller plus loin, constituant ainsi un point unique d'information des artisans, commerçants et futurs créateurs/repreneurs.

Ce pôle serait physiquement localisé à Saint-Mihiel, voir également à la gare Meuse TGV selon le développement du site. Sur ce pôle pourront être organisées, sur les autres intercommunalités, des permanences en réponse à la demande, de sorte de couvrir tout le territoire. A travers ce pôle, constitué de différents espaces de travail (bureaux, salles de réunion, espaces de coworking si pertinent,...), les entrepreneurs pourront également trouver une offre de services de proximité susceptible de favoriser leur mise en réseau, l'émergence de solutions, d'outils, de projets partagés et/ou innovants et le développement de nouvelles complémentarités et débouchés.

Ce pôle s'organisera en réseau avec les pôles de proximité du territoire du PETR pour optimiser les synergies des actions destinées aux entreprises, créateurs et repreneurs. Il suppose de revisiter les conventionnements avec Alexis - réseau d'appui à la création – intervenant déjà sur les territoires intercommunaux. La réflexion devra prendre en compte l'existence du Pôle entrepreneurial d'Etain, notamment concernant la CC du Territoire de Fresnes située à proximité. Des solutions visant à la mise en place d'un réseau commun, d'échanges, voire de mutualisations, et d'une couverture territoriale cohérente devront être recherchées, la CC de Territoire de Fresnes étant située à 15 km d'Etain, les flux de mobilité sont plus importants entre ces deux polarités. Le PETR Cœur de Lorraine associera la Région à ses réflexions sur la faisabilité d'un tel pôle dans son modèle économique et dans ses dimensions d'animation, d'accompagnement des porteurs de projets et de formation en lien étroit avec le réseau Be Est Entreprendre, les politiques régionales de formation « Performance Grand Est » et l'Agence de développement de la Meuse, notamment sur les actions liées à la reprise d'entreprise.

La Région examinera dans le cadre du POCE les voies et moyens de le soutenir, le cas échéant, et sous réserve des critères d'éligibilité. Le réseau régional BE EST Entreprendre, proposant aux créateurs/repreneurs d'entreprises un accompagnement personnalisé au travers de l'opérateur ALEXIS pourra être structuré, sur le territoire du PETR Cœur de Lorraine, en appui/articulation avec ce pôle entrepreneurial.

Indicateurs de réalisation : construction du pôle, nombre de porteurs accompagnés dans ce cadre, nombre de nouveaux services proposés aux entrepreneurs grâce au Pôle

- **Optimiser la complémentarité des zones d'activités à l'échelle du PETR**

Afin d'attirer de nouvelles entreprises, de mieux répondre à leurs besoins et attentes, et le cas échéant de permettre de structurer des services mutualisés (numérique, mobilités, dessertes, conciergerie d'entreprises) et de nouvelles complémentarités susceptibles d'ouvrir les entreprises à de nouveaux marchés, les 4 EPCI du PETR souhaitent poursuivre le développement et la modernisation de leurs zones d'activités. Dans un souci d'optimiser cette stratégie intercommunale, il est envisagé de traiter ce point en lien avec l'élaboration d'un Scot à l'échelle du PETR et en cohérence avec le Sradet en cours de finalisation.

On peut citer sans attendre l'aménagement de la 2nde tranche de ZA de Chauvencourt sur les CC du Sammiellois (en partenariat avec la CC de l'Aire à l'Argonne)

Indicateurs de réalisation : démarche Scot initiée, nombre d'entreprises implantées sur les zones d'activités du PETR et nombre d'emplois créés.

2. Favoriser le développement de circuits de proximité

Le diagnostic du territoire a souligné la qualité des produits du terroir, mais également la faiblesse de la consommation locale et les enjeux liés au développement de l'économie de proximité et à la consolidation du tissu productif. Dès lors, il paraît nécessaire de s'orienter vers une meilleure structuration de la production et de la consommation locale, en accompagnant les acteurs volontaires et en apprenant aux habitants à consommer mieux. Cela permettra également d'anticiper et de répondre aux obligations législatives fixant la part des produits bio et locaux dans la restauration collective.

- **Réflexions et démarches sur les circuits-courts alimentaires**

Le PETR Cœur de Lorraine et les 4 codecom se sont engagées dans le développement des circuits de proximité, avec le lancement d'une étude, dès 2018, devant aboutir à un projet alimentaire territorial, ou a minima un plan d'action, qui ne pourra se faire sans une animation et une gouvernance impliquant l'ensemble des acteurs publics et privés du PETR Cœur de Lorraine.

Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation menée sur le territoire de Madine, en partenariat avec la Région Grand Est, le territoire engage actuellement des réflexions sur ses possibilités d'agir en faveur d'une consommation de proximité et de qualité, notamment des produits et savoir-faire locaux. Une fiche chantier visant à structurer, développer et fiabiliser l'offre en produits locaux pour conforter/créer de nouveaux débouchés est donc actuellement en cours d'élaboration, et donnera lieu à des actions concrètes et opérationnelles dès 2019. Les premiers leviers et pistes d'action identifiés sont les suivants :

- Faciliter le positionnement des acteurs de la production et de la transformation dans le tissu économique local. Pour ce faire, pourrait être menée, en partenariat avec le PETR Val de Lorraine, une étude sur les outils de transformation (animal et végétal) et leurs perspectives d'évolution (analyse de l'existant, des besoins, perspectives d'évolution et limites), étude qui pourrait donner lieu, sur du plus long terme, à l'acquisition et l'installation d'un ou plusieurs équipements collectifs et/ou mobiles.
- Améliorer la commercialisation des produits locaux.

La mise en œuvre de ce plan d'actions nécessitera de pouvoir mieux accompagner, coordonner et créer des synergies entre les acteurs locaux, et faciliter l'émergence de projets de circuits courts alimentaires (agriculture, viticulture, arboriculture) et de productions de qualité (voire bio) à prix équitables.

Sur le territoire du PETR, l'activité de meunerie reste un enjeu fort, qu'il s'agisse de création ou transmission reprise, ou des problématiques de transformation des produits locaux. Une réflexion devra être engagée pour soutenir cette activité dans le cadre du maintien et du développement des activités agricoles locales.

Dans l'objectif de développer l'approvisionnement local dans la restauration collective, la Région Grand Est a engagé une étude via le Cabinet Alcimed. Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'expérimentations sous conditions d'adhésion du Département à cette démarche. Le PETR Cœur de Lorraine se porterait candidat à cette expérimentation sous condition d'adhésion du Département de la Meuse à cette démarche. Le PETR pourrait ainsi bénéficier d'un appui d'une « cellule de pilotage régionale » et de 4 pôles de compétences thématiques (juridique, logistique, appui/conseil aux établissements, offre de proximité).

Indicateurs de réalisation : nombre de projets en circuits courts facilités/accompagnés,

3. Perspectives

- ***Mener une étude positionnement de la zone gare Meuse TGV***

Située sur le territoire de la CC de l'Aire à l'Argonne, à une trentaine de kilomètres de Verdun et de Bar Le Duc, la Gare Meuse-TGV Voie Sacrée est une gare d'interconnexion TGV, qui permet de rejoindre Paris, les Gares d'Ile de France (Marne la Vallée-Chessy, Massy TGV), Bordeaux ou encore Strasbourg et contribue à l'ouverture et l'attractivité du PETR, et à une autre échelle, du département. Le développement de la zone d'activités située aux abords de la gare Meuse TGV est particulièrement stratégique. Il existe une réserve foncière disponible importante appartenant au Département, un premier bâtiment d'accueil d'entreprises est actuellement en cours de finalisation. Cette étude serait confiée à l'Agence de développement économique meusienne.

- ***Développement du site CIGEO et de la filière nucléaire***

Le développement de la filière industrie nucléaire de la Région et du site CIGEO, situé à proximité du PETR, pourra, sur du long terme, contribuer à l'employabilité de ses habitants et ainsi augmenter les revenus captés par le territoire.

AXE 2 : SOUTENIR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES

1. Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques.

Le diagnostic a souligné l'enjeu lié à la transmission-reprise des entreprises, prégnant sur l'ensemble du périmètre étudié, au regard de l'âge moyen des entrepreneurs qui expose à un risque de fermeture d'activités à moyen terme. La problématique de transmission-reprise, qui vise tant cédant que repreneurs, est intrinsèquement liée au maintien des activités existantes sur le territoire, à la pérennisation des emplois locaux, et d'une manière plus large, au dynamisme et à l'attractivité économique et résidentielle des territoires. Par ailleurs, pour faire face aux difficultés de renouvellement auxquelles sont confrontées les entreprises, le territoire doit également chercher à agir sur les ressources humaines et les qualifications locales, pour résoudre les problèmes de déficit de main d'œuvre formée et qualifiée et les difficultés de recrutement qui en découlent.

La Région se montrera particulièrement attentive à l'enjeu de la transmission-reprise au travers de ses dispositifs.

- ***Mieux connaître les entreprises du territoire pour mieux les accompagner :***

Une relation de proximité est à installer entre le PETR Cœur de Lorraine et les entreprises, cœur de cible de la stratégie régionale. Le PETR participera à une veille sur l'évolution des entreprises locales et relaira auprès de l'Agence de développement de la Meuse leurs besoins. L'Agence de développement de la Meuse sera en charge de leur apporter des réponses propices à leur développement et sera garante d'une réponse publique coordonnée. Le PETR participera au réseau des développeurs économique que va animer la Région Grand Est et se fera le relai des problématiques locales notamment en matière d'immobilier et de foncier d'entreprises.

Les modes d'intervention sont pluriels :

- ⇒ **Un état des lieux des entreprises du territoire et des besoins en matière de transmission-reprise :**

Le PETR souhaite solliciter l'agence de développement économique meusienne pour réunir et mettre à sa disposition une base de données rassemblant diverses informations précises sur les entreprises locales et les activités exercées. A travers cet état des lieux complet, à faire rapidement, les collectivités pourront renforcer leur connaissance du tissu économique local et leur capacité à anticiper les problématiques de leurs entreprises. Dès lors, en s'appuyant sur la relation de confiance

mise en place avec leurs entreprises ainsi que sur leur participation à différents réseaux techniques, elles pourront améliorer l'accompagnement à la transmission/reprise proposé.

⇒ **La mise en place d'un réseau technique favorisant l'échange d'informations entre les institutions partenaires du développement économique :**

Chaque EPCI identifiera en son sein un développeur économique chargé de stimuler la création/le développement/la reprise d'entreprises, lequel pourra participer, ainsi que le chargé de mission PETR, aux réseaux mis en place (Réseau des développeurs et Comité Territorial de Développement des Compétences animé par la Région, Réseau des Développeurs Entreprise, échanges GIP, consulaires, ...). La mise en place d'un véritable réseau de techniciens identifiés permettra d'améliorer la communication et la transversalité des informations entre ces partenaires.

⇒ **Un soutien aux innovations :**

Le pôle entrepreneurial peut être une première porte d'entrée sur le soutien à l'innovation, de facilitateur à l'émergence de projets dormants, de mise en relais du « porteur d'idée » avec une structure relais dotée d'expertises dans le domaine telles que Grand e-nov, les pôles de recherche, les Critt dont celui de Bar le Duc, à proximité.

⇒ **Une animation des TPE sur le territoire:**

L'objectif serait d'organiser au moins une rencontre / an sur chaque codecom, prétexte d'échanges et d'information des dispositifs d'accompagnement.

La Région Grand Est, par le biais des Maisons de la Région de St Dizier / Bar le Duc et Charleville/Verdun, apportera son concours pour information des dispositifs régionaux en faveur des entreprises. L'organisation de l'évènement se fera en lien avec l'Agence de développement économique de la Meuse et les Maisons de la Région de St Dizier / Bar le Duc et Charleville/Verdun afin de définir au mieux le ciblage des entreprises, les informations à diffuser auprès des entreprises.

Indicateurs de réalisation : réalisation de l'état des lieux, identification d'agents au sein de chaque CC, nombre de réunions d'informations organisées par CC par an, nombre de personnes invitées aux réunions, nombre de personnes présentes aux réunions, thématiques des réunions, nombre et type d'initiatives suscitées

- **Créer une offre visible d'accompagnement pour la transmission/reprise**

La création du Pôle Entrepreneurial susmentionné renforcera l'accompagnement des cédants et potentiels repreneurs.

Indicateur de réalisation : création effective du pôle, nombre de cédants/potentiels repreneurs accompagnés dans ce cadre

- **Organiser, dans le cadre des programmations FISAC de ses collectivités, des temps de sensibilisation à la transmission-reprise**

Le PETR et les 4 codecom prévoient de mener, dès 2019, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et les structures professionnelles, un travail de sensibilisation visant à aider les entrepreneurs à anticiper et préparer au mieux la reprise. Ainsi, des réunions d'informations collectives seront organisées afin de:

- Sensibiliser les entrepreneurs susceptibles d'être concernés, via un contact direct et une invitation à un ou plusieurs événements publics ;

- Changer les regards des cédants sur la reprise, l'échéance impliquant souvent l'absence de projets de modernisation malgré les attentes des repreneurs ;
- Traiter une thématique particulière liée à la transmission-reprise.

En parallèle, la CMA qui pourra s'appuyer sur les données de l'observatoire mis en place par la convention-cadre de la CMA GE avec la Région, organisera des formations collectives à destination des cédants, visant à attirer leur attention sur tous les aspects qui doivent être pris en compte pour maximiser les chances de transmettre.

Indicateurs de réalisation : Nombre de personnes sensibilisées via contact direct, Nombre de réunions d'informations collectives organisées et nombre de participants, Nombres de personnes ressortissantes du territoire formées par la CMA

2. Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales

Le PETR doit pouvoir préserver et développer les économies endogènes au territoire, en structurant de nouvelles activités économiques susceptibles de répondre aux besoins actuels et futurs de sa population. Une meilleure valorisation des ressources locales paraît notamment nécessaire, pour pérenniser ses filières agricoles et sylvicoles, favoriser leur diversification, conforter leur multifonctionnalité, et développer les synergies entre agriculture, sylviculture et tourisme.

- **Créer une offre visible d'accompagnement /lieu de référence pour les chefs d'entreprises via un Pôle entrepreneurial**

La création du Pôle Entrepreneurial susmentionné permettra d'instituer un lieu de référence et de compétence pour les entrepreneurs.

Indicateurs de réalisation : création du pôle, nombre de chefs d'entreprises annuellement reçus dans le pôle ou l'antenne locale

- **Mettre en place une animation des acteurs économiques pour la diversification de l'agriculture par la création d'une filière sur les circuits courts énergétiques**

A travers ses partenariats avec la Région Grand Est et la Chambre d'agriculture, le PETR souhaiterait stimuler et faciliter le développement des projets de circuits courts énergétiques, de l'énergie renouvelable issue de la biomasse, en cohérence avec le schéma régional biomasse, qui veille à une bonne articulation des différents usages de la biomasse, qu'ils soient agricoles, issus de l'élevage, forestiers ou qu'ils concernent certains déchets. Une réflexion sur le sujet est actuellement en cours, en lien avec l'expérimentation menée sur le territoire de Madine ainsi qu'avec le profil énergétique du territoire en cours de réalisation.

Des projets portés par des acteurs privés, visant à développer la méthanisation, qui pourraient nécessiter un soutien financier de la Région, sont dès à présent identifiés :

- ⇒ Sur Lachaussée
- ⇒ Sur Bislée – EARL Rambour (CP 25/05/18 : Soutien aux études de faisabilité méthanisation – Aide Région de 70% - 3150€)
- ⇒ Sur la CC de l'Aire à l'Argonne.

Indicateurs de réalisation : nombre de projets de méthanisation réalisés, plan d'action sur le développement des circuits-courts énergétiques, nombre de projets de valorisation biomasse réalisés.

- **Adapter les compétences professionnelles aux besoins du territoire**

Cet enjeu a une double répercussion sur le territoire :

- Favoriser les mobilités ou transitions professionnelles des personnes formées, soutenir les revenus issus du travail
- Pourvoir les besoins en compétences des entreprises locales.

Le PETR et ses communautés de communes s'engagent auprès de la Région à une veille sur les besoins de compétences des administrés et des entreprises.

A noter que le Conseil de Développement du PETR, instance consultative mise en place en 2018 qui permet de faire le lien entre élus et société civile a notamment créé une commission Economie et Emploi, acte majeur marquant une volonté de s'engager pleinement dans une réflexion propice au développement économique du territoire. Cette commission s'est autosaisie de la problématique relative au lien emploi-formation sur le territoire, et rendra aux élus, en 2019, le fruit de ses travaux sur le sujet, qui pourra contribuer à une politique plus adaptée. Cette politique pourra notamment s'appuyer sur la Maison Familiale Rurale (MFR) de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, ainsi que sur les différents chantiers d'insertions présents sur le territoire.

Les enseignements pourront être portés à la connaissance du Comité Territorial de Développement de Compétences (CTDC) animé par la Région pour son diagnostic.

La Région, via ses Maisons, pourra apporter son expertise dans le champ de la formation, de l'orientation, de la promotion des métiers auprès du Conseil de développement et proposer des réponses adaptées aux besoins du territoire et conformes au Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles nommé « Performance Grand Est ».

A noter, depuis 2018, une formation « Confirmation et Validation de Projet Professionnel » à St Mihiel est inscrite au Programme Régional de Formations des demandeurs d'emploi (PRF).

Le PETR peut participer au porter à connaissance des formations mises en place sur le territoire. La problématique de la mobilité pour se rendre en formation se pose sur ces territoires ruraux. Le PETR et ses communautés de communes participent à la réflexion et la mise en place de solutions de mobilité.

Les Maisons de la Région pourront organiser des réunions de travail avec des entreprises du PETR en vue de préciser l'expression des besoins en compétences.

Indicateurs de réalisation : nombre de demandeurs d'emploi formés et en poursuite de parcours ou insertion professionnelle, mise en place de formations conjoncturelles (fonds insertion formation emploi – FIFE) ou action expérimentale.

3. Faciliter la modernisation des entreprises et la visibilité de leurs offres

Les revenus du territoire sont impactés par l'influence croissante des pôles urbains extérieurs et les évolutions de la structure commerciale et de l'armature territoriale du territoire. Dès lors, la valorisation, l'adaptation et la modernisation des offres existantes aux évolutions du territoire et du marché (évasion commerciale, transition numérique, nouvelles attentes des clients,...) doit se faire rapidement, sous peine de disparition des activités de proximité qui contribuent à la qualité de vie des populations et l'attractivité du territoire.

- **Accompagner la modernisation des commerces, services, activités artisanales en mettant en œuvre les programmes FISAC des EPCI**

Le territoire entend donner aux entreprises les moyens de se perfectionner et de s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs, grâce aux programmations FISAC mises en place sur chaque intercommunalité et harmonisées à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine, qui prévoit :

- ⇒ **La mise en place de la démarche « Accueil Qualité commerce services »**, conduite par la CCI, qui met à disposition des commerçants indépendants un outil moderne d'évaluation de la qualité de leur accueil, la Charte qualité. Ce dispositif permet d'évaluer et conseiller sur les points forts et points faibles des commerces, en matière de propreté et aspect extérieur, d'aspect intérieur, de confort d'achat, de relation client. Il est prévu de réaliser 10 diagnostics sur le territoire du Sammiellois et 5 diagnostics sur le territoire des Côtes de Meuse Woèvre.
- ⇒ **La mise en place de diagnostics accessibilité de commerces**, qui doit permettre tant de sensibiliser à la mise en accessibilité que de donner des solutions concrètes pour améliorer les points de non-conformité des entreprises et faciliter l'émergence de travaux. Il est prévu de réaliser 2 diagnostics sur le territoire des Côtes de Meuse Woèvre, 2 diagnostics sur l'Aire à l'Argonne, 2 diagnostics sur le territoire de Fresnes en Woèvre et 8 diagnostics sur le territoire du Sammiellois.
- ⇒ **La réalisation de diagnostics permettant d'évaluer la consommation énergétique d'une entreprise** et les travaux à réaliser pour que les entreprises soient moins polluantes. Il est prévu de réaliser 2 diagnostics sur le territoire des Côtes de Meuse Woèvre, 2 diagnostics sur l'Aire à l'Argonne, 2 diagnostics sur le territoire de Fresnes en Woèvre, et 5 diagnostics sur le territoire du Sammiellois.
- ⇒ **Le soutien aux investissements des entreprises** visant leur mise en accessibilité, leur sécurisation, l'embellissement intérieur/extérieur des locaux, la modernisation des locaux et équipements professionnels.

L'effet levier du FISAC permettra de favoriser des investissements publics des collectivités et des investissements privés, avec un partenariat entre Etat/Région/EPCI, sachant que les régimes d'aides directes mis en place par chaque EPCI ont été harmonisés, autant que possible, à l'échelle du PETR, de sorte d'assurer une cohérence et un équilibre des 4 programmations FISAC.

La Région accompagne cette démarche entre autres via le dispositif « Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services ». Par ailleurs, elle propose des programmes de modernisation aux entreprises pour les aider à passer des caps de développement et de croissance (dont la digitalisation en particulier).

Indicateurs de réalisation : Nombre d'entreprises sensibilisées, nombre de diagnostics effectués sur chaque territoire, émergence de nouveaux projets en lien avec les diagnostics (investissements, formations...), nombre de dossiers FISAC – investissement programmés, montant total des dépenses éligibles et montant total de FISAC programmé/consommé

4. Perspectives

- **Une politique favorable aux économies d'énergie**

Le territoire conduit une stratégie favorable aux économies d'énergie, qui développe les débouchés des entreprises artisanales travaillant dans le domaine de la rénovation énergétique. Ainsi, on note :

- ⇒ **Le profil énergétique du territoire**, réalisé dans le cadre de la programmation TEPCV, qui permettra d'estimer, quantifier et évaluer les potentiels en énergies renouvelables sur son territoire, et débouchera sur des objectifs et actions à fixer en termes d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur les intercommunalités.
- ⇒ **Une incitation aux travaux de rénovation énergétiques des communes**, à travers la valorisation par le PETR des certificats d'économie d'énergie générés par des travaux réalisés et payés jusque fin décembre

2018 (avec des tarifs de rachat plus avantageux grâce à la labellisation Territoire à Energie Positive), et l'inscription d'une fiche-action dédiée à de tels projets dans le Contrat de Ruralité conclu avec l'Etat permettant d'apporter de nouveaux cofinancements.

- ⇒ **La politique volontariste de l'habitat des 4 codecom**, qui mettent toutes en place des OPAH sur leur périmètre.
- ⇒ La Région, dans le cadre du programme Climaxion ADEME Région, encourage, pour les bailleurs, les copropriétés et les collectivités, la construction et la rénovation de bâtiments énergétiquement exemplaires afin de réduire les coûts d'exploitation et anticiper la réglementation. Climaxion encourage également le recours aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur.

Le programme Climaxion de la Région est donc mobilisé dans la mise en œuvre de la politique de rénovation de bâtiments communaux par les communes du PETR Cœur de Lorraine. Le Pacte de ruralité permet une bonification pour les travaux de rénovation de logements à loyers modérés, sous couvert d'un conventionnement avec le département de la Meuse.

Ce conventionnement n'existant pas avec le département, afin d'encourager les démarches entreprises dans ce territoire rural, la Région a décidé d'appliquer la bonification sur production d'un engagement de la commune à appliquer des loyers modérés.

- ***Démarche de revitalisation du centre-bourg de Saint-Mihiel***

Le centre-bourg de Saint-Mihiel connaît une forte progression de la vacance et le déclin démographique de la commune devrait se confirmer au prochain recensement. L'un des enjeux est de restaurer l'attractivité résidentielle du centre-bourg, en faisant revivre le centre bourg et cohabiter de nouveaux modes d'habitat. Ainsi, une étude démarche centre bourg est en cours sur Saint-Mihiel menée par la ville et la Communauté de Communes, en partenariat avec l'EPFL. Cette étude se base sur un diagnostic territorial à l'échelle du bassin de vie de la commune, qui s'attache à prendre en compte le contexte économique et social, tout en définissant l'organisation territoriale. Elle vise à formaliser une stratégie générale de transformation du centre bourg, intégrant plan d'aménagement, élaboration d'esquisses d'aménagement. Les actions initiées dans le cadre de cette étude pourront directement contribuer au développement socio-économique du territoire.

Cette démarche est à rapprocher plus globalement du Contrat de ruralité. Sont également à considérer les investissements sur les communes rurales qui permettent de soutenir des projets en faveur du maintien et du développement des services à la population et de l'amélioration du cadre de vie, vecteur par voie de conséquence du développement de l'économie locale. Le dispositif de la Région « Soutien aux communes rurales » pourra être mobilisé selon les critères prédéfinis.

AXE 3 : SOUTENIR L'ECONOMIE TOURISTIQUE

1. Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire

Le territoire a un bon niveau d'attractivité touristique, qu'il peut développer afin de multiplier les motifs de séjour, voire allonger leur durée sur son territoire en s'appuyant sur son Office de Tourisme pour encourager l'interactivité entre les différents acteurs touristiques et culturels et renforcer et développer une offre touristique plus structurée et qualitative.

Les actions seront à concevoir selon leur type en lien avec le CRT et l'Agence de développement de la Meuse qui aura une mission tourisme visant notamment à développer de nouvelles offres et à les mettre sur le marché.

- ***Accompagner une nouvelle phase d'investissement sur Madine et renforcer la présence de l'OT sur le site***

Le site touristique d'intérêt régional de Madine, situé à proximité des agglomérations de Metz et de Nancy est un espace d'attrait touristique majeur autour du lac de 1100 hectares (un espace de plage et loisirs reconnu par un public de grande proximité, une offre d'activités sportives et de loisirs conséquente).

Avec un volume de clientèle annuelle de +/- 120 000 visiteurs, et malgré la météo-dépendance, les acteurs privés qui travaillent sur le site sont plutôt satisfaits et continuent à développer leurs activités.

La demande en séjour est réelle avec un réservoir de clientèles potentielles important pour du court séjour et pour les séjours groupes.

Toutefois des capacités d'hébergement supplémentaires neuves sont indispensables pour répondre aux attentes des clientèles en séjour faute de possibilités suffisantes d'évolution de l'existant.

Des études stratégiques et de gouvernance ont été engagées pour aboutir à un axe de développement majeur du territoire.

Ainsi, la Région, le Département, les collectivités locales environnantes et le syndicat mixte de Madine s'engagent en faveur de la valorisation globale de site, qui passe par la définition du sens à lui donner, l'élaboration d'une stratégie et la mise en œuvre d'actions concrètes publiques ou privées pour réaliser l'objectif assigné, décliné en actions. Emergent très vite des incontournables : communication, marketing ; tour du lac en lien avec les communes riveraines et les côtes de Meuse ; conformité du camping ; mise à niveau de l'hébergement.

Indicateurs de réalisation : nombre d'actions prévues effectivement réalisées, montant des investissements

2. Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne

L'ouverture du territoire vers l'extérieur, l'affirmation et la promotion de son identité culturelle et touristique (Communication, haut débit, marketing territorial...) sont recherchés par le PETR Cœur de Lorraine. Ainsi, un des objectifs opérationnels de son projet de territoire est dédié à sa promotion touristique, qui est assurée par l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine et devrait bénéficier d'un appui de l'Agence de développement de la Meuse qui aura une mission tourisme et promotion du territoire.

3. Perspectives

- ***Expérimentation Territoire de Madine – Création d'un produit touristique et de loisirs (panier de biens et services) modulable autour des éléments identitaires du territoire (eau, air, paysages)***

Dans le cadre de l'expérimentation menée sur le territoire de Madine en partenariat avec la Région Grand Est, le territoire travaille actuellement sur l'élaboration d'une fiche chantier, pouvant donner lieu à des actions opérationnelles dès 2019, visant à créer un produit touristique autour des éléments identitaires du territoire. La création d'un panier de biens et services touristiques contribuera en effet à la mise en synergie des acteurs, offres et services touristiques, la valorisation des aménités et ressources territoriales, ainsi que la création d'une identité territoriale et son appropriation par les habitants et les visiteurs.

- ***Renforcement des offres d'hébergement touristique***

Le PETR Coeur de Lorraine présente une carence en hébergement touristique, et le renforcement des capacités d'accueil et de la qualité des hébergements du territoire (modernisation, qualification, diversification), sont donc recherchées. Ainsi, une réflexion sur le réaménagement de l'ermitage saint Rouin (cf. plan de développement de Beaulieu susmentionné) en gîte de groupe avec une prestation en cohérence avec les attentes de ce type de clientèle, pourrait par exemple être entamée. A noter également qu'une étude pour la définition d'une stratégie de développement des hébergements de groupe et des aires de camping-cars sur le territoire du GAL Ouest PNRL Lorraine, est actuellement en cours, qui débouchera sur des préconisations pour favoriser l'émergence de projets de création / requalification et accompagner les maîtres d'ouvrage.

AXE 4 : ORGANISER LA GOUVERNANCE ET LA COORDINATION ENTRE ACTEURS ECONOMIQUES

Le PETR Coeur de Lorraine doit être en mesure de définir une **gouvernance adaptée pour parvenir à une meilleure lisibilité et efficacité de sa stratégie économique, en mobilisant les différents acteurs** contribuant au développement et à l'attractivité économique de son territoire et **en coordonnant les différentes démarches et initiatives menées**. Cela suppose notamment de renforcer :

- les partenariats entre les EPCI, ainsi qu'entre les EPCI et les autres acteurs institutionnels contribuant au développement économique, en s'insérant dans les réseaux mis en place aux côtés de la Région et de l'Agence de développement de la Meuse ;
- la mise en réseau des entreprises, des compétences, savoir-faire, des ressources territoriales locales, de manière à favoriser les complémentarités et l'innovation ;
- le dialogue entreprises-PETR/EPCI. Le Conseil de Développement du PETR, instance de veille, de concertation et de préconisations réunissant 25 acteurs privés et comportant notamment une commission Economie et Emploi pourra y contribuer.

AXE 5 : DEMARCHES TRANSVERSALES MENEES PARALLELEMENT AU POCE ET POUVANT FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

En parallèle des actions et partenariats développés dans le champ purement économique, le PETR Cœur de Lorraine et les collectivités mettent en œuvre différentes politiques transversales favorables au développement durable qui peuvent contribuer à répondre aux enjeux socio-économiques du territoire :

- **Valoriser le potentiel de l'Argonne**

La partie Argonnaise du territoire dispose de richesses paysagères et d'une biodiversité importante et offre un potentiel d'activités, en particulier de pleine nature, varié. La valorisation de ce potentiel est donc un axe du développement touristique du territoire, et suppose un accompagnement par l'Office de tourisme pour définir et mettre en œuvre un plan d'actions permettant de structurer et organiser l'offre touristique. Le classement de la commune de Beaulieu « plus beaux villages de France » est une des actions à mettre en œuvre, avec, pour ce faire, un plan de développement prévoyant :

- La mise en valeur du pressoir, point d'intérêt touristique majeur pour la commune. Afin d'optimiser l'attractivité du monument en lui-même, il s'agira de réfléchir à la mise en place d'une bande sonore ou d'une mise en lumière qui permettra d'apporter une plus-value à cette offre touristique (voir nouvelles technologies). Pour cela il pourrait être proposé une borne tactile qui reprendrait l'ensemble des informations historiques de la commune.
- La mise en valeur de l'abbaye dont ne subsistent plus que quelques vestiges : L'objectif de cette action serait de retrouver des informations qui permettraient de reconstituer l'abbaye telle qu'elle a pu être, et de l'intégrer en réalité augmentée dans les outils numériques.
- La réhabilitation de l'ermitage Saint Rouin, qui constitue l'un des intérêts touristiques majeurs de Beaulieu pour son site lui-même, la chapelle mais également le bâtiment propose une formule d'hébergement pour les groupes. Le site étant excentré, l'enjeu de sa mise en valeur est de parvenir à le relier au centre bourg en facilitant l'accès pédestre, mais également en l'intégrant pleinement dans les outils de communication. L'artisanat d'art et l'art contemporain via le Vent des Forêts participeront à l'animation du lieu.

Le plan de développement touristique arrive à terme et devrait donner lieu à de nouvelles actions dans le cadre de sa reconduction.

Ces actions pourront être accompagnées par la Région dans le cadre des dispositifs en vigueur, sous réserve des critères d'éligibilité.

Indicateurs de réalisation : nombre d'actions prévues effectivement réalisées

- **Développer le tourisme de pleine nature**

Afin de conforter le tourisme vert et durable et favoriser un rayonnement touristique à un territoire plus étendu, de nouvelles offres touristiques et de loisirs permettant la découverte du patrimoine naturel et culturel seront développées, avec l'appui de l'Office de Tourisme :

- ⇒ **Projet Voie verte** : valoriser et promouvoir l'aménagement des chemins de halage et les transformer en lieux de vie et atouts touristiques sur le tronçon du canal de la Meuse traversant le territoire intercommunal Sammiellois. La création de circuits d'itinérance douce et de mise en tourisme de ces circuits sera à rapprocher du Schéma régional des véloroutes voies vertes afin d'étudier les dispositifs régionaux mobilisables.
- ⇒ **Projet de Vélorail** pourrait permettre de relier l'ancien tronçon de voie ferrée Kœur la Petite/Saint-Mihiel.
- ⇒ **Balisage, communication, promotion des sentiers de randonnées**, en lien avec la labellisation TEPCV.

- ⇒ **Mise en place de circuits VTT**, en partenariat avec les associations locales VTTistes et de randonneurs, dans le cadre de la labellisation TEPCV.
Une réflexion est en cours pour favoriser le lien entre les voies d'itinérance douces et le développement du site de Madine,

Indicateurs de réalisation : nombre d'actions prévues effectivement réalisées

- **Le Plan Paysages des Côtes de Meuse**

Soucieuses de concilier la préservation des caractères identitaires du paysage des Côtes de Meuse et le développement d'une activité économique moderne du territoire, les communautés de communes Côtes de Meuse-Woëvre et Territoire de Fresnes se sont associées pour mettre en place un plan de paysage en répondant à un appel à projet lancé en 2013 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cet outil qui concerne les 35 villages du front de côte, a pour objectif d'aider les élus et les habitants du territoire à mieux comprendre l'évolution du paysage pour imaginer et construire les paysages de demain. Le plan de paysage est une démarche qui implique le plus grand nombre d'acteurs, élus, habitants, techniciens, acteurs économiques,... autour d'un projet de paysage partagé. Il définit pour tous, la « feuille de route » des actions à mener pour préserver et valoriser les richesses du territoire, et contribue directement au développement économique et touristique du territoire.

- **La programmation TEPCV**

Le PETR Cœur de Lorraine en partenariat avec la ville de Saint-Mihiel a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Cette labellisation, mise en place par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer vise à récompenser grâce à une enveloppe budgétaire les territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique. Dans ce cadre, la collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Le PETR Cœur de Lorraine a été labellisé TEPCV le 17 décembre 2016. Dans le cadre d'une première convention de 500 000 €, élaborée en partenariat avec la ville de Saint-Mihiel, plusieurs actions sont engagées :

- Réalisation d'un profil énergétique territorial (analyse des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre par typologie d'acteur, et du potentiel en énergies renouvelables).
- Achat de véhicules électriques et implantation de deux bornes électriques.
- Rénovation d'un logement communal et du COSEC (gymnase), portée par Saint-Mihiel.

Une deuxième enveloppe de 460 000 € a été sollicitée, pour développer des actions portées par le PETR, autour de plusieurs axes :

- Sensibilisation à l'environnement : éducation au développement durable (auprès des scolaires et du grand public, à travers des cycles de conférences et des concours citoyens).
- Mobilité électrique : réflexion sur le portage de repas à domicile,
- Biodiversité : valorisation de la nature du PETR, découverte du PETR (réalisation de sentiers d'interprétation autour de certaines thématiques) et cultiver le territoire du PETR ...
- Projet alimentaire territorial : intégration de produits locaux dans la restauration hors domicile, développement de circuit de proximité.

- **La mise en haut débit du territoire en progression**

Une grande partie du département meusien se situe en zone blanche c'est-à-dire sur un territoire sans accès Internet ou de très mauvaise qualité. Certaines communes des Communautés de Communes des Côtes de Meuse-Woëvre, du Sammiellois et de l'Aire à l'Argonne sont particulièrement touchées et sont dépourvues d'accès à Internet. Actuellement, avec la proposition d'un portage à 7 départements par la Région Grand Est, le projet Très Haut Débit s'accélère avec un déploiement global sous 7-8 ans. Les travaux dans les communes, coordonnés par les EPCI, sont découpés en plusieurs tranches, la 1ère tranche des travaux se déroulant sur la période 2018-2020.

La mise en haut débit du territoire, très attendue, aura un impact direct sur son développement économique, en permettant aux entreprises d'accéder aux services numériques et procédures dématérialisées aujourd'hui indispensables à leur pérennité et leur développement.

VOLET 2 : AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Toutes les communautés de communes constitutives du PETR Cœur de Lorraine sont engagées dans un conventionnement d'autorisation de financement complémentaire sur les dispositifs d'aides régionaux relatifs aux investissements des entreprises, à la reprise d'entreprises en difficulté, aux opérations collectives de modernisation des commerces, à la participation d'entreprises à des salons internationaux et aux manifestations économiques et métiers d'art sur le volet économique avec la Région Grand Est, ce qui démontre leur implication dans le portage du développement économique de leur territoire.

Aides directes aux entreprises « SRDEII-compatibles » en vertu des délibérations :

- DECC_201806_68 du 26 juin 2018 de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne et de la convention de financement de sécurisation n°17CP - 1799 en date du 22/09/2017 adoptée en application de la loi NOTRe,
- N° °29.03.18/7 du 29 mars 2018 de la Communauté de communes du Territoire de Fresnes et de la convention de financement de sécurisation n°18CP-968 en date du 29/06/2018 adoptée en application de la loi NOTRe,
- N° 20180927 du 27 septembre 2018 de la Communauté de communes du Sammiellois et de la convention de financement de sécurisation n°18CP-968 en date du 29/06/2018 adoptée en application de la loi NOTRe,
- N° 20180628-09 du 28 juin 2018 de la Communauté de communes de Meuse en Woëvre et de la convention de financement de sécurisation n°18CP-968 en date du 29/06/2018 adoptée en application de la loi NOTRe,

2.1. Les dispositifs régionaux actionnables avec complément communautaire

Dispositif FISAC

Les communautés de communes du Sammiellois, Côtes de Meuse en Woëvre et de Fresnes en Woëvre ont travaillé de concert sur un accompagnement dans le cadre du FISAC.

Ces aides visent à maintenir et développer sur le territoire les entreprises artisanales, commerciales et de services de proximité : subvention pour les devantures, façades, enseignes et aménagement intérieur, la sécurisation et l'accessibilité et la modernisation des équipements professionnels.

Taux et plafond d'intervention :

CC de l'Aire à l'Argonne

Montant minimum d'investissement = 3000 € HT - Montant maximum éligible = 25 000 € HT

Taux maximum = 20%

Bonification possible du taux d'intervention de 10% si entreprises créatrices d'emplois et si amélioration des performances énergétiques de l'espace de vente (conditions précises dans le règlement)

CC du Sammiellois :

Montant minimum d'investissement = 3 000 € HT - Montant maximum éligible = 25 000 € HT

Taux maximum =

- 10% pour la rénovation des devantures, façades, enseignes et aménagement intérieur, la sécurisation et l'accessibilité ;
- 20% pour la modernisation des équipements professionnels

Bonification possible du taux d'intervention de 10% selon les projets (conditions précises dans le règlement).

CC Côtes de Meuse en Woèvre

Montant minimum d'investissement = 3 000 € HT

Montant maximum éligible = 25 000 € HT

Taux et aides maximum =

- 10% pour la rénovation des devantures, façades, enseignes et aménagement intérieur et 4 000 € d'aide maximum
- 10 pour la sécurisation et l'accessibilité et 2 000 € d'aide maximum ;
- 20% pour la modernisation des équipements professionnels et 4 000 € d'aide maximum.

Bonification possible du taux d'intervention de 10% selon les projets (conditions précises dans le règlement).

CC de Fresnes en Woèvre

Montant minimum d'investissement = 3 000 € HT

Montant maximum éligible = 25 000 € HT

Taux =

- 10% pour la rénovation des devantures, façades, enseignes et aménagement intérieur ;
- 10% pour la sécurisation et l'accessibilité ;
- 20% pour la modernisation des équipements professionnels.

Bonification possible du taux d'intervention de 10% selon les projets (conditions précises dans le règlement).

Cette convention a été présentée et validée à la CP du 29 juin 2018.

2.2. Les dispositifs communautaires sans complément régional et qui font l'objet obligatoire d'une convention avec la Région Grand Est.

Des aides directes aux entreprises de la CC de l'Aire à l'Argonne

Les aides de la Communauté de Communes, qui ont pour objet de favoriser le développement d'activités économiques sur le territoire dans le cadre prévu à l'article L1511-2-1 du CGCT, sont listées ci-après :

Liste des dispositifs de la CC de l'Aire à l'Argonne

Dispositif	Objet	Bénéficiaires	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
Aide intercommunale pour commerce de tournée et activité de traiteur	<ul style="list-style-type: none">- Apporter un soutien financier au développement du commerce de proximité et à la desserte commerciale.- Soutenir les activités apportant un vrai service aux populations locales.	Petites entreprises (hors auto-entreprises) de commerce de proximité	Subvention pour l'acquisition de véhicules de tournée utilitaire et aménagements éventuels (notamment glacière)	Montant minimum d'investissement = 3 000 € HT Montant maximum éligible = 25 000 € HT Taux maximum = 20% soit 5 000 €
Aide intercommunale pour le maintien des commerces de proximité, activités hôtelières et restauration	<ul style="list-style-type: none">- Apporter un soutien au maintien et au développement du commerce de proximité, aux hôtels et restaurants du territoire intercommunal.- Soutenir les activités apportant un vrai service aux populations.	Commerces de proximité du territoire intercommunal	Subvention pour des investissements de modernisation du local commercial pour les commerces, des espaces d'accueil, de restauration et d'hébergement pour les établissements hôteliers et de restauration, les espaces professionnels sont également éligibles	Montant minimum d'investissement = 3 000 € HT Montant maximum éligible = 25 000 € HT Taux maximum = 20% soit 25 000 €
Aide intercommunale pour le maintien et le développement des entreprises artisanales et commerciales locales	<ul style="list-style-type: none">- Apporter un soutien au maintien et au développement des entreprises artisanales et commerciales locales	PME de moins de 15 salariés, ayant un CA de moins de 1M€ et leur siège et/ou un espace de vente ou de production sur le territoire intercommunal	Subvention pour des investissements en matériel de production et/ou permettant directement la vente des produits fabriqués ou proposés par l'entreprise	Montant minimum d'investissement = 3 000 € HT Montant maximum éligible = 25 000 € HT Taux maximum = 20% soit 5 000 €

Cette convention a été présentée et validée par la Région Grand Est en commission permanente du 25/09/2017 avec DM en CP du 29/06/2018 avec échéance au 31/12/2021.

Le suivi des dispositifs de ces conventions sera l'un des sujets d'échanges, de concertation et réflexion dans le cadre de ce POCE et de ses comités de suivi.

Le PETR Cœur de Lorraine et ses EPCI soutiennent pleinement le projet d'Agence de développement de la Meuse, traduit par une implication financière. Cet investissement attend en retour un soutien en ingénierie de projets, de marketing territorial, d'organisation de manifestations, etc.

VOLET 3 : COORDINATION ET EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE

La structuration et la coordination des acteurs doit se fonder sur trois engagements clairs : la co-construction, la transparence et le dialogue dans le cadre de l'ingénierie de mise en œuvre :

- Le PETR Cœur de Lorraine adhère aux côtés de la Région Grand Est pleinement à l'objectif d'efficacité et de lisibilité de l'action publique et fait des propositions en ce sens.
- De manière générale, le PETR Cœur de Lorraine s'engage à relayer, sur son territoire et auprès de ses partenaires, l'ensemble des informations régionales : diffusion de règlements, information sur les manifestations, aide à l'engagement des réunions locales, ainsi que des actions régionales, afin d'en améliorer leur visibilité et leur connaissance (dont l'industrie et l'agriculture du futur, l'artisanat de demain, la création d'entreprises, ...).
- Le PETR et la Région Grand Est s'engagent à partager l'information tant sur les aides régionales aux entreprises, que sur les projets émergents et les entreprises du territoire du PETR, dans le souci permanent de l'accroissement de la valeur ajoutée par le maintien et développement des entreprises. L'échange d'informations porte également sur des données diversifiées propices à alimenter une meilleure connaissance et analyse du territoire et définir de nouvelles pistes d'action.

Pour mettre en œuvre leurs actions, la Région et le PETR Cœur de Lorraine précisent les modalités de coopération sur les points suivants :

- ✓ l'attractivité économique pour le maintien et le développement d'activités sur le territoire :

Participation à l'animation du réseau Be Est Développeurs proposé par la Région Grand Est, mis en place sur le dernier trimestre 2018 et au Réseau des Développeurs Economiques (RDE), sa déclinaison sur le périmètre des Maisons de la Région, qui visent à :

- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'écosystème local et régional afin d'assurer quel que soit le sujet le bon aiguillage des entreprises ;
- Dans la logique de subsidiarité, aiguiller l'entreprise vers l'interlocuteur le mieux à même de répondre à l'enjeu spécifique et au besoin exprimé ;
- Partager l'information et les données dans une démarche proactive d'accompagnement des entreprises ;
- Faciliter la mise en place et alimenter un outil permettant de systématiser et de fluidifier ce partage d'informations.

✓ Le suivi des projets d'entreprise

- Une régularité des échanges dans le suivi des projets d'entreprises est garante d'un niveau d'information optimal tant pour la Région Grand Est que pour le PETR Cœur de Lorraine. Il est donc convenu d'au moins un échange par trimestre dont les modalités seront à définir.

Cette régularité dans l'échange d'information des dossiers entreprise du territoire est également à installer avec l'Agence de développement de la Meuse.

✓ les conditions favorables à la création et reprise d'entreprise

Le PETR Cœur de Lorraine et la Région Grand Est souhaitent assurer en proximité une meilleure offre des services aux créateurs et repreneurs d'entreprises, volonté réinvestie dans le cadre du Réseau Be Est Entreprendre#AT Saint Dizier / Bar Le Duc, actif dès septembre 2018. Ses principaux objectifs sont :

- Organiser l'offre d'accueil et d'orientation de la création-reprise d'entreprise
- Développer les compétences et l'expertise des membres des réseaux de proximité
- Créer une offre d'événementiels coordonnée et partenariale sur l'entrepreneuriat
- Qualifier les parcours des créateurs-repreneurs : retours sur la qualité des services rendus et leur adéquation par rapport aux besoins

✓ L'adaptation des compétences et le traitement des problèmes de recrutement en lien avec le CPRDEFOP et sa gouvernance régionale et territoriale

La coordination des acteurs en matière d'emploi/formation se fait dans le respect de la gouvernance mise en place dans le cadre du CPRDFOP de la Région « Performance Grand Est » et des Comités Territoriaux de Développement des Compétences (CTDC) qu'il installe, et en cohérence avec les orientations opérationnelles des Contrats d'Objectifs Territoriaux (<https://www.grandest.fr/politiques-publiques/performance-grandest>).

- Le PETR Cœur de Lorraine et ses communautés de communes communiquent les besoins de formation et de compétences à la Région via les Maisons de la Région et dans le cadre du Comité Territorial de Développement des Compétences piloté par ces Maisons.
- En tant que de besoins, la Région mobilise ses outils (OREF, COT, formations innovantes, formations sur-mesure en entreprises...) et ses dispositifs en matière d'emploi-formation.

Pour chacune de ces thématiques, la Région et le PETR Cœur de Lorraine œuvrent ensemble à l'attractivité du Grand Est et des territoires, ce qui passe nécessairement par une **connaissance fine des entreprises du territoire** et par un **partage et relais** à bon escient des actualités, données et informations stratégiques de nature économique et financière, à proportion des capacités de chacun à les produire, les géo-localiser le cas échéant et à les communiquer.

Synthèse schématique des axes stratégiques et des projets structurants ci-après.

PETR Cœur de Lorraine

CC Côtes de Meuse en Woëvre
 CC de l'Aire à l'Argonne
 CC du Sammiellois
 CC Fresnes en Woëvre

Emergence d'une stratégie de territoire :
dynamiser l'économie du territoire

3 AXES

SRDEII

Analyse socio-économique OP Conseil
 En cours

Projet de territoire : Pré-diag Etude Scalen

Etude diagnostic Fisac PETR

Projet de territoire PETR

Objectifs stratégiques

AXE 1
ACCUEILLIR ET DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES

AXE 2
SOUTENIR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES

AXE 3
SOUTENIR L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Objectifs opérationnels

Insuffler une nouvelle dynamique d'animation économique et d'accueil d'équipements structurants
 Favoriser le développement des circuits de proximité

Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques
 Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales
 Faciliter la modernisation des entreprises et la visibilité de leurs offres

Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire
 Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne

Projets

Accompagner les porteurs de projets via le guichet unique du pôle entrepreneurial et des réseaux BEE et BE développeurs
 Optimiser la complémentarité des ZA à l'échelle du PETR
 Réflexions et démarches de circuits de proximité

Mieux connaître les entreprises du territoire pour mieux accompagner
 Créer une offre visible d'accompagnement pour la transmission / reprise
 Organiser, dans le cadre des programmations FISAC de ses collectivités, des temps de sensibilisation à la transmission – reprise
 Créer une offre visible d'accompagnement/lieu de référence pour les chefs d'entreprises via un pôle entrepreneurial
 Mettre en place une animation des acteurs éco pour la diversification de l'agri par la création filière sur les circuits courts énergétiques
 Adapter les compétences professionnelles aux besoins du territoire
 Accompagner la modernisation des commerces, services, activités artisanales via FISAC des EPCI

Accompagner une nouvelle phase d'investissement sur Madine et renforcer la présence de l'OT sur le site

Perspectives

Etude positionnement de la zone gare Meuse TGV
 Développement site Cigéo et de la filière nucléaire

Une politique favorable aux économies d'énergie
 Démarche de revitalisation du centre-bourg de St Mihiel

Création d'un produit touristique et de loisirs modulable autour des éléments identitaires du territoire
 Renforcer des offres d'hébergement touristique

Enfin, la Région et le groupement d'EPCI se mettent d'accord sur le pilotage du POCE :

-
- le portage et les référents Région / PETR Cœur de Lorraine :
 - la Région désigne son représentant élu en les personnes de :
 - au titre de Be Est
 - à titre de référent territorial
 - Le PETR Cœur de Lorraine désigne son Président en la personne de :
 - M. Sylvain DENOYELLE
 - La communauté de communes de Côtes de Meuse en Woëvre désigne son Président ou l' élu en charge du développement économique en les personnes de :
 - M. Sylvain DENOYELLE
 - M. Jean Claude ZINGERLE
 - La communauté de communes du Sammiellois désigne son Président ou l' élu en charge du développement économique en les personnes de :
 - M. Régis MESOT
 - M. Jean PANCHER
 - La communauté de communes de l' Aire à l' Argonne désigne sa Présidente ou l' élu en charge du développement économique en les personnes de :
 - Mme Martine AUBRY
 - M. Michel COLIN
 - La communauté de communes du Territoire de Fresnes désigne son Président ou l' élu en charge du développement économique en les personnes de :
 - M. Laurent JOYEUX
 - M. Didier ALEXANDRE
- la périodicité des points d' avancement : la Région et le PETR Cœur de Lorraine organisent un échange régulier à raison d' au moins une réunion annuelle sur les actions de développement économique et d' innovation sur le territoire au titre du POCE et sur l' impact de ces actions ;
- l' animation et le suivi de la mise en œuvre avec la Maison de la Région Grand Est de St Dizier / Bar le Duc ;
- l' évaluation s' appuiera sur un certain nombre d' indicateurs à suivre (indicateurs d' impact et de résultat consolidés sur les aides accordées, sur l' avancement des opérations structurantes, sur la santé de l' économie locale...), en sus des indicateurs par opération (nombre d' entreprises accompagnées...).

Fait à....., en 2 exemplaires, le...../.../2018

La Région,

M. le Président de Cotes de Meuse en
Woëvre

M. le Président du Sammiellois

Mme la Présidente de l'Aire à l'Argonne

M. le Président du Territoire de Fresnes en
Woëvre

M. le Président du PETR Cœur de
Lorraine

Annexe

Réseaux auxquels le PETR Cœur de Lorraine et ses EPCI participent

Réseaux	Référents
Réseau des développeurs et Réseau Be Est // H3M*	<i>Audrey MARTINELLI, agent de développement local CC Territoire de Fresnes en Woëvre</i>
	<i>Audrey VERA, agent de développement local, CC de l'Aire à l'Argonne</i>
	<i>Lysiane MAJAU, agent de développement local, CC Sammiellois</i>
	<i>Coralie JOURDIER, agent de développement local, CC Côtes de Meuse-Woëvre</i>
	<i>Pauline BOUC, chargée de mission, PETR Cœur de Lorraine</i>
Comité Territorial de Développement des Compétences	<i>Pauline BOUC, chargée de mission, PETR Cœur de Lorraine</i>

** Si besoin et opportun, un seul des référents participera aux réunions de réseaux et sera chargé de tenir informer les autres référents des apports de ces réunions.*